



Quel texte de loi sur le tabac s'applique aux intervenants au domicile privé

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 6 août 2007

Quel texte de loi sur le tabac s'applique aux intervenants au domicile privé (infirmière, aide à domicile....) ?

Réponse :

- [Art. R. 3511-1 du code de la santé publique](#) : L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif mentionnée à l'article L. 3511-7 s'applique : 1. Dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail (...)
- Si un salarié estime que sa santé est mise en danger, il peut exercer son droit de retrait